

Écully

SEMPER VIRESCENS
SUPPLÉMENT OCTOBRE 2022

MAGAZINE

ZONE



ÉCULLY VILLE 30



CIRCULATION APAISÉE

Écully devient Ville 30



Si les travaux de signalétique et de marquage ont démarré depuis la fin septembre, le passage en Ville 30 sera opérationnel à partir du 1^{er} novembre 2022.

Nous vous l'annonçons dans notre numéro de mai d'Écully magazine, la Ville d'Écully a choisi de devenir Ville 30, c'est-à-dire que la limitation à 30 km/h devient la règle au lieu des 50 km/h, comme plusieurs villes de la Métropole de Lyon. Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation au bout de 6 mois.

**→ Deux objectifs majeurs à cette évolution :
apaiser la circulation et limiter la circulation de transit.**

La principale motivation à cette évolution est de diminuer le risque d'accidents et notamment ceux qui concernent les usagers de la route les plus vulnérables : les piétons et les cyclistes.

La vitesse excessive en ville reste un problème à Écully comme dans de très nombreuses communes. C'est d'ailleurs le sujet le plus soulevé par les habitants lors de chacune des visites de quartier, et tous les secteurs de la ville sont concernés. Dangerosité de la circulation, demande de ralentisseurs ou d'aménagements de voirie pour faire ralentir les véhicules sont des doléances qui se multiplient et que l'équipe municipale prend très au sérieux. Si la Ville, en partenariat avec la Métropole prévoit de nombreux aménagements pour limiter la vitesse, faciliter la circulation des vélos et les cheminements piétons, il n'est pas pour autant souhaitable de transformer la voirie en gymkhana faite exclusivement de dos d'ânes et de chicanes.

Pour limiter cette vitesse et apaiser la cohabitation entre les différents usagers, il a donc été décidé de faire de la limitation à 30 km/h la règle. En effet, lors d'un choc avec un piéton ou un cycliste à 50 km/h le risque de décès est multiplié par 9 par rapport à un choc à 30 km/h ! (Source : Cerema). Dans certains secteurs bien délimités, les élus ont décidé de créer de nouvelles zones de rencontre, où la vitesse est limitée à 20 km/h et où les piétons sont prioritaires par rapport aux autres usagers de la route (voir détail p 5).

Seules quelques voies demeureront limitées à 50 km/h : le nord de l'avenue Guy de Collongue (de l'intersection du Chemin du Rafour à Dardilly), le boulevard du Valvert et les bretelles d'accès à la M6, alors que sur cette dernière la vitesse maximum demeure à 70 km/h.



“

Je suis conscient que cette mesure n'est pas très populaire, mais la sécurité des Écullois est une priorité et la vitesse reste trop élevée dans de nombreux secteurs de la commune.

C'est un changement de philosophie, qui vise à protéger les usagers de la route les plus vulnérables.

Je suis également convaincu que cette décision permettra de lutter contre la circulation de transit qui embolise Écully certains jours, et en particulier lorsque la M6 est embouteillée.

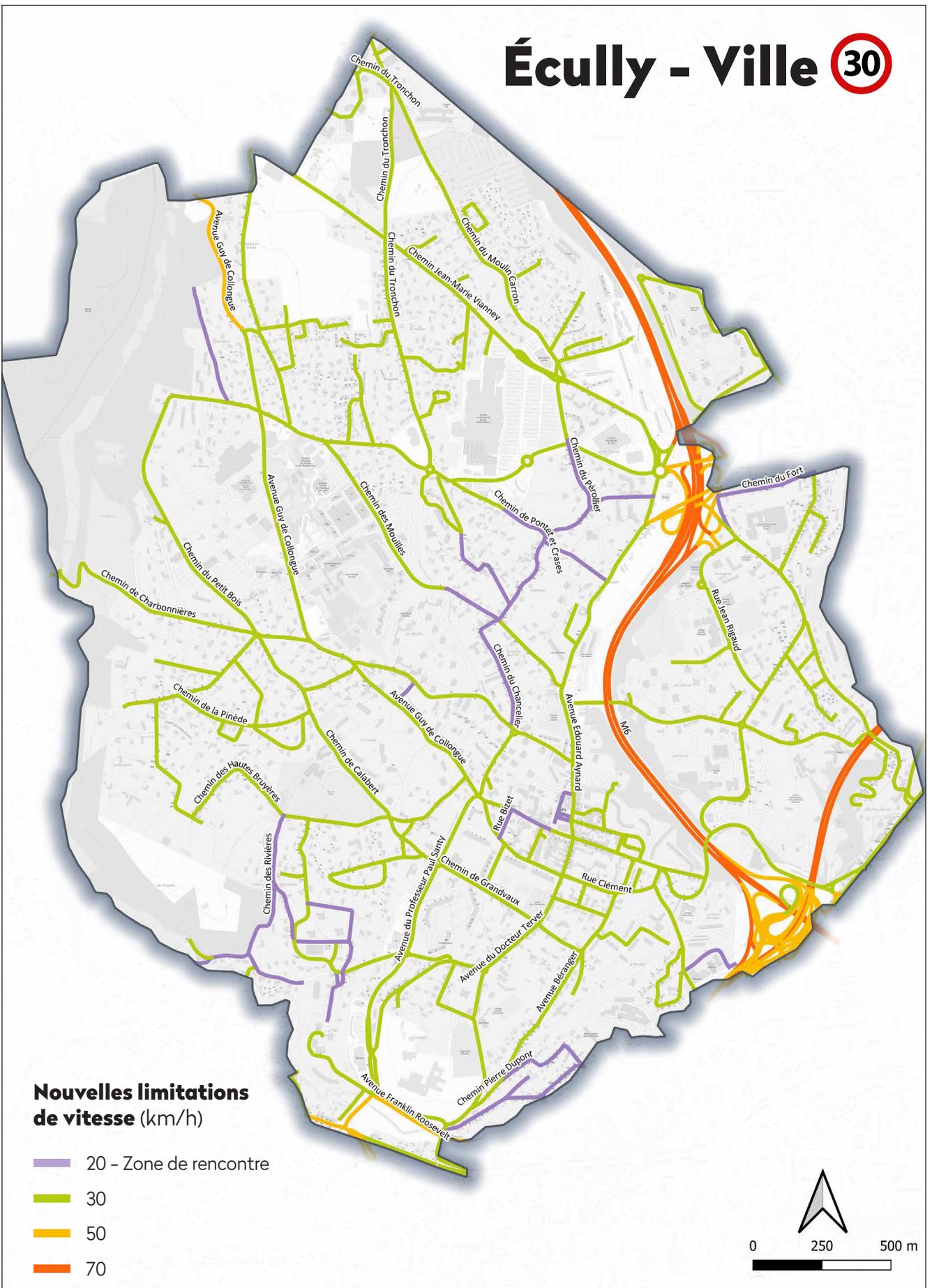
Écully ne doit pas être un itinéraire bis pour vacanciers souhaitant gagner quelques minutes sur leur temps de trajet.

Le passage en ville 30 nous permettra de lutter contre cela.

Sébastien Michel,
Maire

”

Écully - Ville



MOBILITÉ

Lutter contre la circulation de transit



Un autre objectif de ce passage en Ville 30 est de dissuader des véhicules en transit de traverser la commune. On sait que depuis longtemps des automobilistes, notamment venant du Nord et se rendant à Lyon ou en sortant, cherchent à éviter les bouchons de l'autoroute A6 et aujourd'hui de la M6 en traversant la commune.

Un phénomène qui s'est amplifié ces dernières années avec l'utilisation d'applications mobiles qui vous calculent l'itinéraire le plus rapide. Avec une commune limitée à 30 km/h, voir à 20 km/h (par exemple sur l'étroit chemin de Villeneuve qui était utilisé par des automobilistes sortant de la M6 et voulant éviter les feux de la route de Champagne), les temps de parcours par Écully seront bien moins attractifs !

PAS UNE RÉVOLUTION !

30

Ce passage en zone 30 ne sera pas une révolution dans vos habitudes.

Vous n'en êtes peut-être pas conscient, mais 52% des voiries publiques de la commune étaient déjà limitées à 30 km/h ou moins pour les zones de rencontre.

LE CALENDRIER

La Métropole de Lyon, en charge de la voirie, a commencé dès fin septembre à réaliser la pose des panneaux et le marquage au sol qui accompagne ce passage en Ville 30. Ces aménagements seront achevés fin octobre.

→ **Le passage à la Ville 30 sera donc officiel à partir du 1^{er} novembre prochain.**

« Il y aura une nécessaire période d'acclimatation pour tous les usagers de la route » reconnaît Nathalie Bruneau, adjointe déléguée à la Sécurité. « Bien sûr, la police municipale fera de la pédagogie dans un premier temps, mais rapidement les contrôles seront suivis de sanctions en cas d'infraction ».



LES SANCTIONS ENCOURUES

Les forces de l'ordre, dont la police municipale qui est dotée d'un radar mobile, effectueront des contrôles de vitesse pour veiller au respect de la limitation de vitesse à 30 km/h.

→ **Rappel de quelques sanctions encourues en cas d'infraction :**

- Dépassement inférieur à 20 km/h au-dessus de la vitesse limite : perte d'un point, amende forfaitaire de 135€, minorée* 90€.
- Dépassement supérieur ou égal à 50 km/h : perte de 6 points, amende maximale après jugement, 1500€.

*Amende minorée : en cas de paiement dans les 15 jours, ou 30 jours en cas de télépaiement.

SÉCURISATION DES CHEMINEMENTS PIÉTONS

Création de nouvelles zones de rencontre



Les zones de rencontre ont pour objectif de faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les différents usagers en donnant la priorité aux piétons. De nouvelles zones de ce type vont être créées à l'occasion du passage en Ville 30.

Dans les zones de rencontre, tous les véhicules peuvent circuler, mais ils ne peuvent excéder une vitesse de 20 km/h. Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. Lorsque les chaussées sont en sens unique, elles sont à double sens pour les cyclistes.

Plusieurs zones de rencontre ont déjà été aménagées à Écully, par exemple dans des secteurs à fort passage piéton (proximité des écoles, commerces) mais aussi pour des voies étroites où la circulation piétonne est difficile faute de trottoirs suffisants (rue Bizet, chemin du Chancelier près de l'école de Charrière-Blanche).

Dans les zones de rencontre les piétons ont la priorité et la circulation est limitée à 20 km/h.

« À l'occasion du passage en Ville 30, de nouvelles zones de rencontre sont créées pour sécuriser la circulation des usagers les plus fragiles, notamment dans les quartiers anciens dotés de voies étroites comme dans le secteur du Plat, des Rivières, du Juge de paix et de Villeneuve » précise Agnès Gardon-Chemain, 1^{re} adjointe, déléguée à la transition écologique, aux Mobilités et à l'Innovation. Dans le quartier de Villeneuve, qui sert trop souvent de raccourci pour des véhicules en transit, une modification du plan de circulation est en cours d'élaboration pour limiter la circulation et sécuriser plus encore le cheminement des piétons.

→ LES ZONES DE RENCONTRE EXISTANTES

Avenue Payen (après l'intersection avec la rue Luizet) • Rue Bizet • Chemin du Chancelier après le rond-point du chemin de Charrière Blanche • Rue Fayolle • Chemin du Fort • Une partie du chemin des Rivières.

→ LES NOUVELLES ZONES DE RENCONTRE

Secteur du Plat : Chemin du Plat (partie basse jusqu'au chemin des Genêts), Chemin des Bruyères, Chemin des Balmes, Chemin des Tapis. • Rue de Gamsheim • Dans le secteur Villeneuve : Chemin de Villeneuve, bas du chemin des Mouilles, du chemin du Saquin, du chemin du Pérollier, du chemin Pontet et crases. • Chemin et impasse du Juge de Paix, rue Pierre Dupont (à partir de l'avenue Béranger) • Chemin du Ruisseau • Chemin des Serres • Étendue à l'ensemble du chemin des Rivières • Place de la Libération (devant et derrière la mairie).

FESTIVAL DU LIVRE JEUNESSE

Des auteurs à la rencontre des jeunes lecteurs



➡ Pour cette nouvelle édition du Festival du Livre Jeunesse, du 16 au 19 novembre, les auteurs **Delphine Bertholon, Anne-Marie Desplat-Duc, Mano Gentil, Marion Janin, Charline Picard** iront à la rencontre des jeunes dans les écoles, collèges et au lycée.

Les invités d'honneur, Geoffroy de Pennart et Laurent Audouin présenteront une exposition commune à la fois pédagogique et ludique qui dévoile les coulisses de leurs créations et les passerelles qui relient leurs deux univers ! À voir du 16 novembre au 7 décembre au Centre culturel.

Salon du livre le samedi 19 novembre de 10h à 18h au Centre culturel. Les auteurs seront présents en dédicace ; ateliers enfants sur inscription, vernissage de l'exposition, à 18h projection en avant-première du film d'animation Ernest et Célestine : le voyage en Charabie.

THÉÂTRE ET HANDICAP

Ouïe à la vie !

Venez découvrir ce spectacle émouvant et engagé de Camille Combes de Villepin, éculloise d'origine, qui s'est inspirée de la vie quotidienne de son frère, sourd de naissance.

Sous la forme de courtes saynètes, depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte, nous découvrons l'histoire de Nicolas et du duo complice qu'il forme avec sa soeur. Spectacle accessible aux personnes sourdes, malentendantes et entendantes (en français et langue des signes française, entièrement surtitré). Ecriture et mise en scène : Camille Combes - Comédiens : Lucas Wild, Aurore Corominas.

■ **Judi 17 novembre à 20h30 • Centre culturel • Tarifs : 12 € / 8 €**

DON DU SANG



1h pour sauver des vies



Faites un acte citoyen et solidaire en prenant rendez-vous pour donner votre sang. Prochaine collecte mercredi 9 et jeudi 10 novembre 2022 à l'Espace Écully, de 9h à 14h et 15h à 19h.

■ **Réservation : bit.ly/ECULLY**

EXPOSITION

Découvrez les fresques réalisées par Florian Pigé avec les habitants des communes du réseau Rebond.

En novembre • Médiathèque

ANIMATIONS SENIORS

Vieillir ou conduire : faut-il vraiment choisir ?

- Conférence interactive : 10 novembre à 14h30
- Atelier pratique : 17 novembre à 14h30 Maison de la Solidarité.

Gratuit sur inscription au CCAS

JEUDI PHILO

Où partir en voyage ? animé par Marie Grand, philosophe. Nouveauté, elle sera en compagnie de la plasticienne Cécile Llambi Derepre et de la musicienne Aurélie Bard, pour des regards croisés.

Judi 10 à 19h • Centre Culturel

RÉUNION PUBLIQUE ZFE

Pour en savoir plus sur la Zone à Faibles Émissions (ZFE) et ses conséquences sur votre quotidien.

Judi 17 à 19h • Espace Écully

BILLARD

L'ABOL vous invite à ses portes ouvertes dédiées au billard féminin.

Samedi 19 novembre de 9h à 13h Septentrion, 27 chemin de Villeneuve

CONFÉRENCE

De Jean-Marie Exbrayat, professeur émérite de l'Université catholique de Lyon, sur de l'apport des chercheurs lyonnais dans le domaine de la reproduction humaine (Société d'Histoire).

Mercredi 23 à 18h30 • Centre culturel Entrée libre

THÉÂTRE

Baby-meurtre de Frédéric Dard, par Les Chemins du Dire.

Mercredi 23 à 20h30 • Judi 24 à 20h30 Centre Culturel

COLLECTE ALIMENTAIRE

La Banque alimentaire organise sa collecte annuelle les 25 et 26 novembre.

Faites un don en denrées dans vos magasins participants, Carrefour Écully Grand Ouest et Carrefour city (av. Aynard).